



H

comme
Histoire

le français : un créole qui a réussi

par Bernard Cerquiglini

« Le français vient du latin » : cette assertion paraît d'une évidence presque triviale ; elle figure au nombre des arguments légitimes en faveur de l'étude de la langue ancienne ; elle exprime l'affiliation de notre langue à un passé culturel prestigieux. Que le français provienne du latin, cependant, n'est pas établi depuis longtemps. En outre, on peut soutenir qu'en un certain sens, c'est faux.

« Une source bien bourbeuse »

Dès le Moyen Âge, l'idée d'un lien génétique entre les langues latine et française est perceptible. L'usage constant des deux langues chez les intellectuels en est la cause. Le clerc médiéval, qui parle la langue vulgaire dans la vie courante mais qui travaille en latin, ne peut pas ne pas apercevoir les similitudes des deux idiomes, ainsi que poser en filiation le va-et-vient qu'il opère. Mais il s'agit d'un sentiment d'appartenance, qui ne donne pas lieu à investigation. C'est à la Renaissance que la question est explicitement posée. Cela est dû aux premières recherches comparatistes en matière de langage ; cela tient également à la situation d'une langue qui abandonne alors le statut

« vulgaire » pour devenir langue poétique (qu'avec Du Bellay on défend et illustre), langue juridique (édit de Villers-Cotterêts), langue enfin que l'on étudie et que l'on enseigne (premières grammaires). On comprend que l'« antiquité du français » soit l'objet de nombreuses investigations. Celles-ci, toutefois, suivent la pente du préjugé – favorable il est vrai : les origines que l'on suppose à la langue française sont les quartiers de noblesse qu'on lui accorde. Plus que le latin, trois ancêtres fort éminents sont proposés : l'hébreu (langue première et divine), le grec (dont la supériorité est éclatante aux yeux des humanistes), le celtique (naissance du mythe gaulois). Le latin est certes également suggéré ; mais il s'agit du latin classique. Du bel et bon latin écrit de Virgile et de Cicéron que, mise à part la presque interruption due aux invasions barbares, on n'avait pas cessé d'enseigner, et dont la Renaissance restaurait les études. On percevait néanmoins que la langue de Tacite différait notablement de celle de Ronsard ; les opposants à l'origine latine avaient beau jeu de faire valoir les spécificités de cette dernière (déclinaison, syntaxe, lexique spécifique, etc.) : le celtique, par exemple, semblait moins éloigné du français. La thèse celtique avait donc la faveur des savants, monogénétique ou polygénétique (celtique mêlé à du latin, voire à du germanique). Mais la question scientifique de l'origine de la langue française n'était pas formulée.

Cette construction provint d'une tout autre perspective, des plus difficiles à concevoir pour les éminents latinistes qu'étaient les érudits. Elle consista à supposer que le français, comme d'ailleurs les langues romanes en général, ne provenait pas du latin classique, c'est-à-dire du latin écrit, socialement et scolairement normé, mais du latin effectivement parlé, voire d'un latin « rustique » ou populaire. Ce qui revenait à dire qu'il avait existé deux latins, le second présentant avec arrogance les fautes et barbarismes (irrespect des déclinaisons, ordre des mots fixe, vocabulaire concret) que les régents de collèges d'Ancien Régime

poursuivaient avec la dernière énergie. Ce qui revenait à supposer d'autre part – pensée plus scandaleuse encore, au moment où le français acquérait enfin statut, noblesse, voire universalité – qu'il était issu du second latin, inférieur, rustique et vulgaire. Thèse douloureuse à admettre, mais qui résout le problème des différences entre français et latin, et pose correctement la question des origines.

Pour que cette thèse fût acceptée, il fallut le choc de la polémique. La furie celtomane des premières années du XVIII^e siècle faillit emporter les esprits scientifiques, et rattacher définitivement le français au gaulois. Dans un mémoire adressé en 1742 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Lévesque de La Ravalière soutenait que la langue parlée en Gaule était profondément celtique et ne devait au latin que des influences superficielles. L'Académie, en émoi, entendit les défenseurs du latin ; mais ceux-ci, tel Dom Rivet, restaient prisonniers d'un point de départ situé au sein du latin classique. On doit à un autre académicien, Pierre-Nicolas Bonamy, d'avoir su trancher le débat. Dans son mémoire (*Sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains*, 1750), Bonamy entreprit de se former enfin « une idée nette et précise de ce que l'on entend par ces mots, la langue latine ». Pour lui, ce n'était pas le « latin des livres », mais « la langue latine parlée et employée dans les discours familiers, un latin des rues que les Gaulois avaient appris "en l'entendant prononcer aux Romains soldats, marchands, artisans, esclaves" ». C'est du latin oral et familier, « un latin vulgaire des provinces » qu'est issu le français. Les savants qui défendent cette idée « ne voient pas qu'ils donnent à notre langue une source très bourbeuse et très ignoble », répondra La Ravalière avec morgue. Mais il s'agissait d'un combat d'arrière-garde ; l'origine était établie.

La créolisation du latin vulgaire

C'est avec une langue anciennement sortie du ruisseau que Chrétien de Troyes, Racine et Proust (également Cervantès et Dante) écrivirent leurs chefs-d'œuvre. On devrait admirer une telle promotion, et n'être point trop chagrin des racines plébéiennes. On sent toutefois chez les historiens de la langue comme un regret, pour deux raisons. Ce latin parlé, tout d'abord, est bien « vulgaire », étymologiquement (de *vulgus*, la multitude) et moralement. C'est une langue grossière, dont on détaille les rugosités : adoption d'*outils* grammaticaux (articles, prépositions), inventions lexicales privilégiant le *concret*, etc. Autre défaut : si ce latin populaire a pu se développer sans mélange en Italie, en Castille, il n'en a pas été de même en Gaule ; le français résulte d'influences diverses, il est un véritable cocktail linguistique.

Le français provient de l'immigration. Certes, une immigration massive (armée, administration romaines et tout ce qui les accompagne) ainsi que victorieuse ; mais la langue qui servit de souche (le latin parlé) fut importée, et subit en Gaule deux apports principaux qui la spécifièrent. Tout d'abord, le gaulois que parlaient « nos ancêtres », et qu'ils continuèrent à parler tout en apprenant le latin populaire, le colorant de traits celtiques. Des habitudes de prononciation, sans doute (tendance à palataliser les consonnes), de vocabulaire certainement : toponymes (*Paris, Reims, Lyon*, etc.) et noms communs (*alouette, bec, bouc, chemin, mouton*, etc.). Vers la fin du iv^e siècle, quand le gaulois s'éteignit en Gaule, pour des raisons qui tiennent plus au prestige de la culture romaine (routes, administration, écoles, puis le christianisme), qu'à une quelconque coercition, le contact avait été tel que l'on peut à bon droit nommer *gallo-roman* le type de latin évolué que l'on entendait en Gaule. Et qui était déjà différent, sans doute, de ce que l'on parlait au-delà des Alpes ou des Pyrénées.

À partir du v^e siècle, ce gallo-roman subit une influence autrement plus forte, qui acheva de spécifier cette langue, et d'en faire du (proto-)français. On a certainement minoré cette influence. Les recherches scientifiques sur l'histoire de la langue française prirent leur essor à la fin du xix^e siècle, dans le cadre de l'histoire positiviste et de la grammaire comparée ; dans une ambiance, également, de rivalité intellectuelle avec la Prusse victorieuse. Après Sedan, et avant 1918, pouvait-on reconnaître que le français était une langue romane fortement germanisée ? Tel est le cas, cependant, telle est la spécificité historique de la langue française, due à un paradoxe colonial.

L'histoire nous a malheureusement appris que les envahisseurs et les colonisateurs ont coutume de disqualifier la langue des conquis, voire de la faire disparaître par le prestige (celtique en Gaule) ou par les armes (langues amérindiennes). Rendus maîtres de la Gaule du Nord, les Francs qui avaient, comme disait Ferdinand Lot, la force pour seule culture furent séduits par la civilisation gallo-romane et l'adoptèrent (ce que symbolise le baptême de Clovis, en 496). L'aristocratie franque devint pendant des siècles la classe dominante, donnant au pays ses guerriers, ses administrateurs, ses évêques, ses princes puis ses rois. Mais cette aristocratie apprit le gallo-roman, et fut bilingue jusqu'au x^e siècle (Hugues Capet, en 987, est le premier roi unilingue ; en ce sens, il est bien le premier roi français). Faut-il affirmer pour autant, comme on le fait d'ordinaire, qu'elle abandonna, en cinq siècles, sa langue au profit de celle des conquis ? On explique par cette longue durée la profonde empreinte germanique sur cette dernière. Le fait sociologique colonial nous conduit à une hypothèse plus complexe mais plus éclairante (car cinq siècles de contact entre deux langues ne conduisent pas forcément à une telle influence). Déplaçant le paradoxe, on posera que la langue de la classe dominante fut bien, comme on doit s'y attendre, l'idiome légitime et valorisé ; en l'occurrence, ce fut la manière franque de parler le gallo-roman. En

d'autres termes, l'aristocratie franque, non seulement finit par ne parler que « son » gallo-roman, mais elle en diffusa la norme. Le français est du *francé*, un latin populaire mêlé de gaulois et très fortement germanisé par les Francs.

Cette empreinte est telle que l'on peut parler de créolisation, c'est-à-dire de formation d'une langue maternelle par fusion d'éléments issus de plusieurs idiomes. Le proto-français du X^e siècle, qui va devenir l'ancien français de la littérature du Moyen Âge, résulte de la créolisation du latin parlé, au contact du gaulois d'abord, de la langue germanique franque ensuite, et surtout.

La germanisation de la langue romane fut considérable, et peut être décrite sous deux aspects. D'un point de vue externe, elle délimita le français. L'influence franque n'ayant pas dépassé la Loire, le roman parlé au sud fut moins atteint ; il resta plus près du latin et des autres langues romanes. Il devint un parler autonome, que l'on désigna d'après la façon dont on y affirmait : langue d'*oc*. Au nord, on parla la langue d'*oïl* (ancêtre de *oui*), c'est-à-dire le français. Selon une approche interne, on peut montrer tout ce qui, dans cette nouvelle langue romane, tient à l'influence franque. L'apport lexical est bien connu : des centaines de mots ont infusé le vieux fonds roman. Nous insisterons sur la prononciation : c'est elle qui fait bien entendre la différence du français d'avec les autres langues romanes (langue d'*oc*, italien, castillan, etc.). Prononcé à la germanique, le gallo-roman reçut un accent tonique très appuyé qui eut un double effet contraire sur les voyelles atones et sur les toniques. Les premières devinrent encore plus faibles, et finirent par tomber. C'est le cas des finales. Au latin *tela* correspondent l'italien et le castillan *tela*, l'occitan *telo* où s'entendent une voyelle finale, au rebours du français, prononcé /twa/ ; dans l'écriture (*toile*), un *e* final graphique montre qu'une voyelle sourde fut prononcée quelque temps, que l'on entend encore aujourd'hui dans le Midi, grâce au substrat occitan. Toutes les voyelles atones, en fait, furent touchées : devant et après l'accent

tonique, en finale, etc. Si l'on prend l'exemple du mot latin *dormitorium*, on voit l'effet de ces disparitions.

	latin	français
<i>initiale</i>	dor	dor
<i>prétonique</i>	mi	—
<i>tonique</i>	tor	toir
<i>posttonique</i>	i	—
<i>finale</i>	um	—

Le mot français qui en résulte, *dortoir*, où ne subsistent que les syllabes accentuées (initiale et tonique) semble bien éloigné de son étymon *dormitorium*. Le français fut victime d'une véritable érosion phonétique. Si l'on feuillette les textes rédigés aux XII^e et XIII^e siècles, avant les interventions savantes dans la langue, on constate combien cet ancien français est grêle. Les syllabes toniques, de leur côté, non seulement se maintinrent mais, davantage accentuées, leurs voyelles tendirent à se transformer. En termes techniques : le français est la seule langue romane dont toutes les voyelles toniques (en position libre) se soient diphtonguées. Ainsi, l'*e* long latin, resté tel quel partout, est passé en français à -wa- (écrit -oi) : le pronom personnel latin *me* s'est globalement conservé sous cette forme dans les langues romanes ; le français dit *moi*. En résulte une coloration particulière du français, langue romane septentrionale ; en découle un plus grand éloignement de l'origine latine. On peut s'amuser à écrire une phrase en italien moderne qui soit aussi une phrase de latin ; c'est impensable en français.

Le prestige dans la langue

Il y a dans la langue française comme un manque, un paradis perdu qui explique peut-être que le purisme, cette forme supérieure de la nostalgie, y soit si présent et si fort. Une origine obscure, qui s'est éclaircie dans la déception (le latin des rues comme ancêtre), une créolisation longue et inavouable (la germanisation) ont conçu la langue française dans une relation frustrée avec la langue de prestige, le latin classique des écoles et des savants. Ce manque, on entreprend de le combler, dès la fin du Moyen Âge, inaugurant une entreprise d'édification qui sera un des fils rouges de l'histoire du français.

Cela concerne tout d'abord l'écriture. La langue française doit beaucoup aux écrivains et aux hommes de l'écrit. Très tôt, dès le IX^e siècle, ils ont fait accéder l'idiome des échanges quotidiens à la permanence mémorable du manuscrit. Ce faisant, ils lui ont donné une première forme stable, un semblant d'orthographe, l'ordonnance alerte que l'on voit aux romans du XII^e siècle. L'examen des textes rédigés à la fin du Moyen Âge, et particulièrement à partir du XV^e siècle, fait apparaître une évidente complication de la graphie (voir chapitre O). Des premiers contempteurs de cette orthographe (Louis Meigret, 1542) aux réformateurs contemporains, en passant par Ferdinand Brunot (« l'absurde graphie du XV^e siècle »), tous convaincus que la lettre doit suivre étroitement le son, on s'est moqué de cette langue écrite qui se complexifie obscurément, des consonnes à longue hampe (*p, b, f*, etc.) jetées à la traverse de mots qui endossent avec maladresse un habit latin : *ennuyeulx, peult, congnoistre, scavoir, compte, chevaulx, soubdain, escrire, nuict*, etc. Une orthographe en vérité gothique, embarrassée de lettres superflues et de références étymologiques, comme les tours de Notre-Dame sont hérissées de gargouilles ; une orthographe qui sent le grimoire, les officines ténébreuses et le chat fourré. Car c'est au monde grouillant de la basoche

qu'est attribuée cette complication, petit personnel augmentant ses gains en tirant à la ligne, demi-savants étalant leur science illusoire. L'accord est si général contre ces grimauds du grimoire, qui ont « transformé la belle orthographe du XII^e siècle, si nette et si sobre, en une cacographie pédante, hypertrophique et grossière » (Charles Beaulieux), qu'il convient d'y regarder de plus près. La thèse officielle est un récit, elle raconte la conquête progressive de la maîtrise des écritures par un groupe social (les basochiens), et la défaite d'une ancienne profession (les copistes). Or les manuscrits ne montrent nulle lutte fratricide, nul essor d'une graphie d'officine en quête de légitimité ; l'ensemble de la production écrite présente la même tendance, lourde et cohérente, qui ne doit rien au demi-savoir pompeux ni aux astuces des gagne-petit. Ces dernières ont-elles quelque réalité ? Afin de « remplir les pages et d'augmenter son salaire », le tabellion disposait de moyens autrement plus efficaces que l'ajout de consonnes, et ne s'en privait pas : élargissement des marges, coordination de synonymes, rappel infini des procédures antérieures. La thèse de la cupidité graphique ne résiste pas, en outre, à un fait que l'on se garde bien de signaler : l'abondance des abréviations dans les textes juridiques et administratifs. La basoche aurait-elle perdu d'une main ce qu'elle gagnait de l'autre ? Ses gribouillis auraient été, alors, une politique de Gribouille... Cette orthographe « hirsute » de la fin du Moyen Âge, dont nous avons en grande partie hérité, est le fait de tous ceux qui se servaient alors de l'écriture ; elle résulte d'un mouvement de fond, qu'il faut expliquer en lui-même. Les copistes semblent percevoir que la graphie possède un ordre propre, opaque à la parole, qu'elle obéit à une mission et jouit d'un statut. Se déprendre d'une simple transcription de l'oral peut avoir des raisons non illégitimes. Techniques, tout d'abord. La cursive gothique est souple et plus rapide que la caroline ; elle constitue un progrès, mais tasse les mots sur la ligne en un tracé quasi continu ; elle requiert dès lors

une intervention plastique, qui donne au mot une forme reconnaissable, une image visuelle : allongement des boucles et des jambages, apparition de consonnes diacritiques élancées, hastes et queues offrant à la linéarité graphique leur verticalité distinctive. Raisons grammaticales, ensuite. Les copistes perçoivent que la graphie n'est pas une simple gaze légère recouvrant et dévoilant la parole vive ; elle est une forme de la langue. Une forme savante, qui s'adresse à l'œil autant qu'à l'oreille, et que distingue son régime cognitif. Elle véhicule, ainsi, des informations grammaticales : appartenance morphologique et lexicale, ébauche de description grammairienne, empirique et plastique. La graphie rend distinctes les formes qu'elle trace, en les replaçant au sein des micro-systèmes dont ils relèvent : *je bats* prend la consonne *t* de dérivation, *briefve* garde l'*f* du masculin, etc. La langue se replie sur elle-même, pour saturer l'espace écrit, dans l'ordre et la cohérence. Raisons morales, enfin : les copistes de la fin du Moyen Âge ont compris que la graphie est la forme permanente de la langue, offerte à la contemplation ; elle requiert du volume, de l'élégance, voire de l'apparat. L'habit latin est un brevet de noblesse. La graphie étymologisante arbore une allégeance, elle expose une filiation obscurcie par le temps ; hyperbole nostalgique du tracé, elle noue sur le parchemin ce que la parole a défait. Figure monumentale de la langue, cette orthographe « gothique », si décriée et dont nous avons gardé bien des aspects, assume, dans l'excès sans doute, mais non sans grandeur, son rôle et sa charge. On ne peut oublier qu'elle accompagne la progression du français dans les provinces, constituant une forme stable et conventionnelle, fixée par la référence latine que l'œil savant reconnaît davantage que l'oreille patoisante. L'opacité à la parole vive, prise dans l'infini morcellement des parlures, l'inscription lettrée dans l'espace humaniste sont dès lors un progrès.

Ce mouvement d'édification de la langue, commencé dès la fin du Moyen Âge, ne concerne pas seulement la

graphie ; il est très manifeste dans le domaine lexical. À partir du xv^e siècle, et particulièrement durant la Renaissance, la langue française prend de l'ampleur ; le lexique se renouvelle et s'étoffe. Cette création lexicale, qui ne cessera pas, adopte plusieurs voies : dérivation suffixale (*ped* → *piétaille*, *asne* → *asnie* → *asnerie*), premiers emprunts à des langues vivantes (*alchimie*, *matelas*). L'emprunt au latin classique, par transposition et copie, afin de former des termes techniques ou abstraits (Nicole Oresme, dès le xiv^e siècle), nous importe également car il forme un registre lexical autonome, fort différent du vocabulaire ancien et populaire. Car le calque ainsi constitué, image de l'étymon latin, est presque toujours dissemblable du terme français traditionnel issu de ce même étymon et résultant des lois phonétiques et de leur érosion. L'adjectif *délicat* est formé au xv^e siècle par copie de *delicatus*, que les lois de la phonétique historique française avaient par ailleurs transformé depuis longtemps en *deugié*. Apparaissent ainsi les prémices d'une scission qui va affecter durablement le vocabulaire français, opposant le fonds ancien (issu de l'évolution phonétique) et le fonds moderne (calqué), les formations « populaire » et « savante ». La distance du français au latin, due à l'érosion phonétique, est telle que l'on tend à la complète disjonction :

« populaire »	« savant »
entier	intègre
livrer	libérer
frêle	fragile
grimoire	grammaire

Seuls les érudits savent le cousinage étroit de ces deux séries, perçues comme autonomes. La seconde, constituée de termes ayant signification et forme propres, devient un

nouveau vocabulaire français qui va s'accroître et, plus encore, acquérir légitimité et valeur.

Le phénomène explose véritablement durant la Renaissance dont on sait d'une part la hantise de la pauvreté du français (Du Bellay intitule un chapitre de sa *Défense* « Pourquoi la langue française n'est si riche que la grecque et latine »), dont on connaît d'autre part la frénésie lexicale. Tout est bon pour accroître le vocabulaire : dérivation (que Ronsard nomme « provignement » : *rêvasser, chan-tonner, crier, sautiller*), emprunts aux langues vivantes, surtout à l'italien (*soldat, cartouche, banque, crédit, artisan, escalier*, etc., voir le chapitre K), emprunts au grec (*hymen, enthousiasme, cholera*) et au latin. Ce dernier semble passer la langue française à la toise. Le vieux fonds prend des habits neufs (*imbu, rapide, injure, infirme* remplacent *embu, rade, injurie, enferm*) ou passe la main (*mire* recule devant *médecin*, *pourrisson* devant *putréfaction*, *mesnie* devant *famille*, *aerdre* devant *adhérer*). C'est également un vocabulaire nouveau qui s'installe, sans forme préexistante, par adaptation simple : *milice* est formé sur *militia*, *obscène* sur *obscenus*. La langue française acquiert ainsi un vaste vocabulaire savant dont elle a certes besoin, mais qui sent parfois le cuistre. Certains s'en moquent, déjà ; l'important est que ce vocabulaire, pour l'essentiel, va s'installer, devenir indispensable et noble. L'écolier limousin de Rabelais est passablement ridicule avec son jargon latinisant ; mais cet écolier va faire école : parmi les créations verbales, la plupart sans avenir, que contient son discours, dix-huit latinismes se retrouvent dans la langue moderne, quelques-uns y faisant même leur première apparition (*célèbre, génie, indigène, horaire, patriotique*) ! Le modèle de langue néologique et plein d'enflure que donne Fabri (« l'excellence et magnificence des princes nous induisent à contempler leur magnanimité ») passe aujourd'hui pour du pompeux ordinaire, voire de la belle langue.

Épuration et norme

On assiste ainsi, dans les termes de la sociolinguistique moderne, à la création, au sein de la langue française, d'une variété légitime, par intervention sur le corpus (création de termes nouveaux, élimination d'anciens) et sur le statut (valorisation d'un type de vocabulaire). Ce travail de normalisation, qui concerne également la syntaxe et la prononciation, sera la grande affaire de la période classique.

Le symbole en est l'installation à Paris, en 1605, de François de Malherbe qui marque la fin du foisonnement lexical renaissant, que défend encore Mademoiselle de Gournay, héritière de Montaigne, toute favorable aux mots nouveaux (« l'étrangeté en est ordinairement passée en dix jours, à la faveur de l'accoutumance ») que pratique encore Desportes. La victoire de Malherbe est celle de la rigueur, de la clarté, de l'épuration linguistique. Le maître bougon taille dans les latinismes, proscribit les archaïsmes (tel mot « eût passé du temps de Henri III »), refuse les provincialismes (« il faut dégasconner la Cour »), moque les créations poétiques de la Pléiade (*ivoirin, larmeux, empourpré*), dénonce les mots sales (*barbier*), techniques (*ulcère*) et bas (*poitrine*). On doit à Malherbe, qui « vint enfin », l'idée que la langue française doit être instituée ; on lui doit la conviction que les variantes linguistiques qui apparaissent ou persistent à une époque donnée affaiblissent la langue, et qu'il faut les combattre ; on lui doit le purisme. Il a donné l'impulsion initiale d'un mouvement qui, repris par l'Académie française à partir de 1635, puis par Boileau au nom de la doctrine classique et Vaugelas au nom de l'Usage, impose le canon d'une langue simple, ordonnée et limpide : le « ce qui n'est pas clair n'est pas français » de Rivarol fut préparé de longue date. La mission de l'Académie, sous protection royale (voir le chapitre « P comme Paris »), chargée de « donner des règles certaines à notre langue », fut d'instituer un idiome uniforme dans son lexique définitif. On le voit par son *Dic-*

tionnaire (1694), qui bannit les archaïsmes, les néologismes, les mots bas. Et Molière, par ses *Précieuses ridicules*, donne des gages aux tenants de l'ordre linguistique et de l'immobilisme langagier, tout autant qu'au machisme Grand Siècle.

La grandeur d'une telle entreprise est indéniable ; elle a fait d'un créole la langue de Racine. Mais elle a donné à l'histoire de la langue, désormais, l'allure d'une succession de décrets, d'une méfiance militante envers la nouveauté, d'un combat défensif. Cette édification a pour revers la nostalgie et la diglossie. La période classique a hissé la langue, dit-on, à une perfection qu'il s'agit seulement de défendre et d'imiter. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1704) estime que le français est parvenu, comme le latin du temps de Cicéron, « à un degré d'excellence où l'on ne pouvoit rien ajouter » ; dès le XVIII^e siècle, l'Académie se penche sur son passé, commente les grands auteurs, admet avec réticence ou circonspection les nouveautés du langage. Le modèle, à l'évidence, freine l'innovation ou du moins bride la liberté d'esprit et de parole qui font les langues vivantes : que n'a-t-on dit, il y a peu, de *baladeur* ou de *voyagiste*, créés pourtant afin de faire pièce à des anglicismes que par ailleurs on dénonce avec vigueur ! L'évolution naturelle du français, son progrès, sa vitalité indéniable prennent figure de décadence ; on noircit à ce sujet des milliers de pages : quelle langue peut se flatter d'une telle escorte de pleureuses ? Ensuite, ce crédit accordé à une langue savante et en grande partie artificielle s'accompagne d'une défiance envers les variétés moins légitimes (français des régions, des pays francophones), d'une hostilité marquée à la langue quotidienne des échanges oraux. Une fracture sépare la langue familière, qui a cependant sa noblesse et ses poètes, et qui a sa rigueur (des audacieux commencent seulement à en étudier la syntaxe), et la langue soutenue du bon usage académique. Certes, la distinction entre les registres de langue est chose commune ; mais l'écart se creuse fâcheusement

en français, de par le privilège accordé à la variété savante et presque immobile. La distinction entre une forme de langue normée, écrite, enseignée et une variété orale, vive, ouverte aux influences et libre nous ramène à la situation du latin au début de notre ère. Le purisme, aveugle au changement, sera-t-il cause d'une nouvelle créolisation ?

BIBLIOGRAPHIE

- CHAURAND, J. (éd.), 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Le Seuil.
 PICHOCHE, J., et MARCHELLO-NIZIA, C., 1994, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.